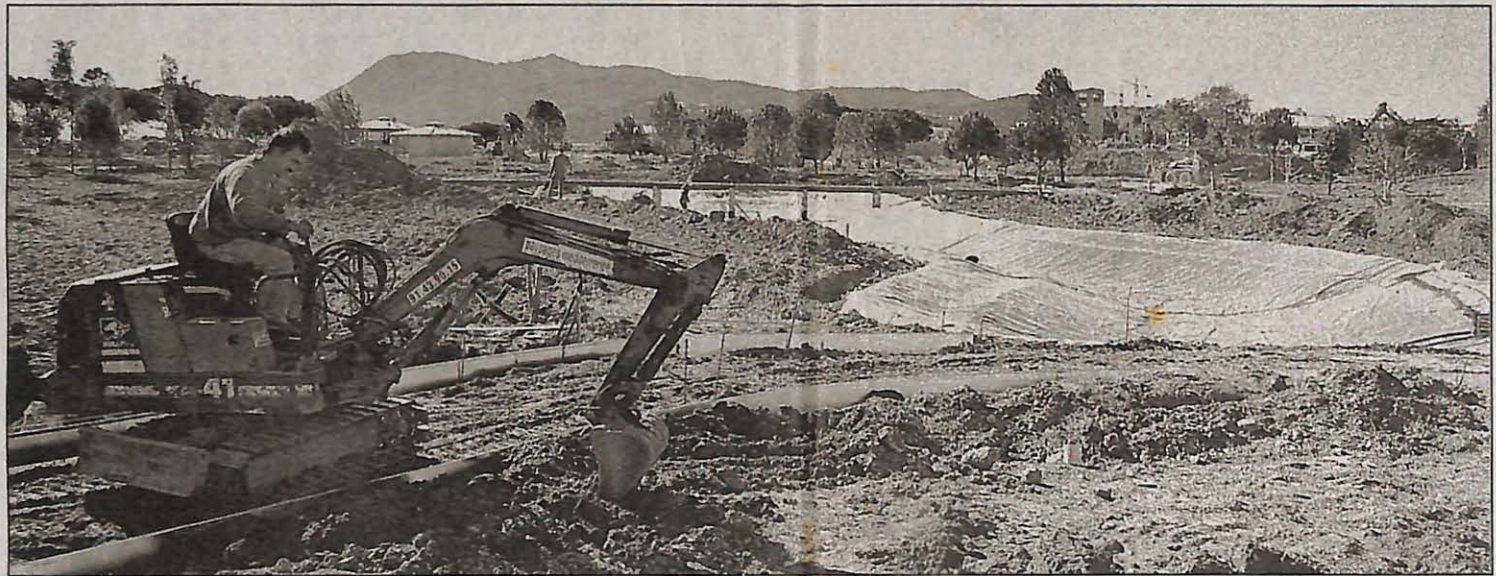


✓ **L'ATTENTE DU LABEL.** Le conseil municipal a adopté hier à l'unanimité le dossier de classement de la commune en station touristique et balnéaire. Un label qui contribuerait indubitablement au développement de la ville en augmentant notamment sa fréquentation. Toutefois, il faut savoir que ce dossier, après avoir fait l'objet d'une enquête publique diligente par la préfecture, sera soumis à quatre ministères différents : Tourisme, Santé, Intérieur et Finances. Il faut donc s'armer de patience en attendant le verdict final, mais le jeu en vaut la chandelle.

La foire d'empoigne

Le conseil municipal a généré hier des débats houleux à propos du complexe aquatique l'isthme des Sablettes, la création d'un emploi très contesté



Les avenants sur l'isthme ne sont pas générateurs d'économies mais d'inconvénients selon l'opposition

(Photos Dominique Leriche)

Le complexe aquatique, sportif et ludique faisant l'objet de plusieurs délibérations a suscité une forte contestation de l'opposition qui, de droite, de gauche, indépendante ou FN se retrouve dans ses arguments.

Cet équipement selon le choix de Maurice Paul doit se situer sur un terrain de la Z.A.C. des Playes, avenue de Londres. Pour le premier magistrat, qui annonçait une nouvelle estimation du montant total de l'opération qui passe à plus de 45 millions de F il s'agit « de rentabiliser quelque chose qui dans toute la France ne l'est pas. A l'endroit choisi, il est possible d'accueillir 200 000 personnes par an. De plus grâce à la zone franche, on peut avoir un financement de l'Europe à hauteur de 60 % ». Pour ce qui est du choix de la Société provençale d'équipement, Maurice Paul explique que celle-ci « doit 20 MF à la ville et elle céderait les terrains d'une valeur de 7 MF gratuitement ».

Tous pour Marepolis

Ce préambule du maire n'a pas réussi à convaincre l'opposition qui est unanime pour souhaiter une implantation sur Marepolis afin de drainer du monde dans le centre ville. Stéphane Charvin (Mouvement P.R.E.S.S.) à peine installé dans le fauteuil de Patrick Martinenq, démissionnaire, indiquait : « En plus de l'étude de marché, il faudrait réaliser une étude concurrentielle. Je ne crois pas que vous ayez tenu compte des coûts de dérapage que peuvent représenter l'entretien et le prix de l'eau ».

Dans le même groupe, Nathalie Bicais insistait sur l'éloigne-

ment géographique par rapport aux autres quartiers et contestait la gratuité des terrains évoquée par Maurice Paul : « Vous avez fait une avance de 20 MF à la S.P.E., avec les terrains on ne récupère rien, d'autant que la S.P.E. les a achetés 110 F le m² et nous les revend 350 F le m². » Claude Lecocq du F.N. se disait « contre cette augmentation de financement car opposé à la situation géographique ».

Marcel-Paul Magagnosc (P.C. exclu de la majorité) estimait : « Vous ne pouvez pas justifier le choix des Playes uniquement par l'argent de l'Europe pour construire ensuite une marina sur Marepolis. De plus, la gestion qui est prévue serait du même type que le stade de France autrement dit si l'entreprise fait des bénéfices, ça va, sinon c'est la ville qui paye. La seule société choisie c'est celle avec qui on a un déficit énorme et qui a connu d'autres échecs cuisants. » A propos de gestion, Bernard Perrin (S.E.) précisait comme d'autres également justement : « Je suis opposé à une réalisation avec de l'argent public pour ensuite transférer ce complexe à un privé ».

Le Mouvement P.R.E.S.S. et le groupe d'opposition de gauche de M.P. Magagnosc votaient contre toutes les délibérations concernant cette piscine. François Herisson et B. Perrin s'absentaient.

L'isthme « prend l'eau »

L'isthme des Sablettes a été l'objet de violents échanges entre majorité et opposition lors de délibérations portant sur des avenants au programme communautaire Objectif 2. Ils concer-

nent les marchés de bâtiments et de V.R.D. Il est par exemple question de réaliser un enduit anti-graffitis sur le mur de la Corniche Pompidou, de renforcer le réseau d'éclairage public sur les parkings et le long de la plage ou encore de supprimer certaines

✓ Stéphane Charvin remplace P. Martinenq

✓ Gilles Triquet à la culture

✓ Trois sujets très contestés

prestations dont la nécessité technique ou architecturale ou immédiate n'est pas démontrée. Ainsi, la jetée de Saint-Elme ne serait plus démolie pour être reconstruite comme initialement prévu et la pose de géotextiles pour tapisser le fond et les berges des bassins est abandonnée.

Quoi qu'il en soit, les délibérations concluent à une augmentation de 3,75 % du marché V.R.D. et de 1,8 % de celui des bâtiments. Pour François Herisson (RPR) « le projet a déjà été réduit pour coller à l'enveloppe budgétaire et si des équipements sont encore supprimés il y a danger. » Nathalie Bicais s'interroge : « Soit il est indispensable de démolir la digue de St-Elme, soit non, mais dans ce cas vous ne réglez pas les problèmes de courantologie. Les bassins sans géotextile seront des mares à canards sans compter les moustiques que cela va attirer. Pourquoi une peinture anti-graffitis sur le mur de la corniche qui ne fait pas partie du projet ? »

Emploi cher payé

Les discussions sont devenues très virulentes sur la délibération concernant la création d'un emploi contractuel pour une durée de trois ans de chef de projet pour la traversée de la ville rémunéré 42 000 F.

La précision de Francisque Luminet indiquant que cela faisait un salaire d'environ 35 000 F net n'a pas apaisé les esprits.

Pour Nathalie Bicais « ce contrat porte sur un projet qui peut-être ne se fera jamais. Pour une étude sur 600 mètres de voies, 42 000 F c'est exorbitant. Nous avons des gens compétents dans les services techniques, inutile de recruter. » Yamna Mansour qui eut du mal à prendre la parole ajoutait, « 42000 F par mois, cela fait combien d'emplois jeunes ? Quand les chômeurs viendront vous voir, répondez leur qu'en mairie on embauche des cadres à 42000 F ».

Au cours de cette séance, Maurice Paul a par ailleurs annoncé que Gilles Triquet qui avait rendu sa délégation à l'enseignement, prenait celle de la culture.

Les élus privés de repas à midi pour cause de prolongations du conseil municipal ont il faut dire, passé beaucoup de temps à des batailles politiques.

Un réel méli-mélo d'étiquettes et d'appartenances politiques s'installe en conseil à tel point que l'expression populaire, « une chatte n'y retrouverait plus ses petits » résume bien la situation. Sujet à suivre d'ailleurs.

Régine MEUNIER.



Stéphane Charvin prenant la place de P. Martinenq



Gilles Triquet prend la culture